GROUPE	7	FONGICIDE

FONGICIDE CANTUS[MD] WDG

GRANULÉS MOUILLABLES

Pour usage dans les petits fruits, légumes à bulbes, carottes, légumes-fruits, raisins, laitue de grande culture (pommée et frisée), pommes de terre, fruits à noyaux, fraises et cucurbitacées

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Boscalide …… 70%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 30141 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION POISON
AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0.1 kg à 10 kg

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

CANTUS est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage de **fongicide CANTUS WDG** contient 70% de granulés dispersibles dans l'eau (WDG). La matière active du **fongicide CANTUS WDG** fait partie du groupe de fongicides anilides et possède un mode d'action unique.

Le **fongicide CANTUS WDG** a un effet protecteur car il empêche la germination des spores la croissance du mycélium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire. La meilleure suppression des maladies est obtenue lorsque le **fongicide CANTUS WDG** est utilisé dans le cadre d'un programme de pulvérisation régulière planifié et employé en rotation avec d'autres fongicides.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Appliquer les doses recommandées du **fongicide CANTUS WDG** tel que mentionné dans les tableaux de la dose d'application ci-dessous. Appliquer le **fongicide CANTUS WDG** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérien tel qu'indiqué. L'équipement devrait être ajusté régulièrement.

Groupe des petits fruits : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	**Maladie**	**Dose d'application (g/ha)**
Mûre Framboise (rouge et noir) Gadelle Baie de sureau Bleuet (bleuets en corymbe et bleuets nains) Groseille à maquereau Myrtille Mûre de Logan	Moisissure grise *(Botrytis cinerea*)	560
Débuter les applications avant le développement de la maladie avec une dose de 560 grammes par hectare du **fongicide CANTUS WDG** et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Légumes à bulbes : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Oignons (secs et verts) Ail Poireau Échalote	Tache pourpre (*Alternaria porri*) Brûlure de la feuille (*Botrytis squamosa*)	475
Débuter les applications avant le développement de la maladie avec une dose de 475 grammes par hectare du **fongicide CANTUS WDG** et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Carottes : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Carottes	Brûlure alternarienne (*Alternaria dauci*)	315
Débuter les applications avant le développement de la maladie avec une dose de 315 grammes par hectare du **fongicide CANTUS WDG** et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Légumes de la famille des cucurbitacées : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Melon à confire Cornichon Concombre Citrouille Melon d'eau <u>Courge comestible</u> Hyotan Okra chinois Coucourzelle <u>Melon brodé</u> Cantaloup Casaba Melon crenshaw Melon golden pershaw Melon miel Honey balls Melon mangue Melon Perse Melon ananas Melon Santa Claus Melon serpent <u>Courge d'été</u> Courge à cou tors Courge dentelée Courge à cou droit Courge à moelle Zucchini <u>Courge d'hiver</u> Courge musquée Calebasse Courge hubbard Courge poivrée Courge spaghetti	Brûlure alternarienne (*Alternaria cucumerina*) Pourriture noire (*Didymella bryoniae*)	460
Débuter les applications du **fongicide CANTUS WDG** avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et le plus court l'intervalle lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Laitue de grande culture (pommée et frisée) : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Laitue de grande culture (pommée et frisée)	Affaissement sclérotique (*Sclerotinia minor*) - répression	385
	Moisissure grise (*Botrytis cinerea*)	285
Appliquer le **fongicide CANTUS WDG** à une dose de 385 g/ha pour la répression de l'affaissement sclérotique (*Sclerotinia minor*) et de 285 g/ha pour supprimer la moisissure grise (*Botrytis cinerea*). Pour la laitue semée directement, effectuer la première application immédiatement après l'éclaircissage (dans un intervalle de 2 jours). Si les conditions continuent d'être favorables au développement de la maladie, effectuer une seconde application 10 à 20 jours après la 1ère application. Pour la laitue transplantée, effectuer la première application 7 à 10 jours après la transplantation. Si les conditions continuent d'être favorables au développement de la maladie, effectuer une seconde application 10 à 20 jours après la 1ère application. Couvrir à fond la partie la plus basse des plantes et la surface de sol environnante.		

Légumes-fruits : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Aubergine Cerise de terre Pépino Poivron de plein champ (toutes les variétés) Tomatille Tomate de plein champ	Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*)	175 - 315
	Moisissure grise (*Botrytis cinerea*)	420
Pour la suppression de la brûlure alternarienne, débuter les applications du **fongicide CANTUS WDG** avant le développement de la maladie avec une dose de 175 à 315 grammes par hectare en respectant un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser la dose la plus élevée et le plus court intervalle lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Pour la suppression de la moisissure grise, débuter les applications du **fongicide CANTUS WDG** avant le développement de la maladie à une dose de 420 grammes par hectare suivi d'une deuxième application après 7-10 jours. **NE PAS** faire plus de cinq applications par saison. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Raisin : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Raisin	Blanc (*Uncinula necator*)	315
Pour la suppression du blanc, les pulvérisations peuvent débuter au moment de l'éclosion des bourgeons avec une dose de 315 grammes par hectare du **fongicide CANTUS WDG** en respectant un intervalle de 10 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Pomme de terre : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Pomme de terre	Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*)	175 – 315
Pour la suppression de la brûlure alternarienne, débuter les applications du **fongicide CANTUS WDG** avant le développement de la maladie à une dose de 175 à 315 grammes par hectare et continuer les applications en respectant un intervalle de 14 jours si les conditions continuent d'être favorables au développement de la maladie. Consulter la section Gestion de la résistance pour des mesures alternatives. Ne pas faire plus de 4 applications par saison sur les pommes de terre.		

Fruits à noyaux : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Abricots Cerise (douce et acide) Nectarine Pêche Prune Prune plumcot Pruneau	Pourriture brune *(Monilinia* spp.) Pourriture des inflorescences *(Monilinia* spp.)	370
Débuter les applications au stade du bouton rose ou avant le développement de la maladie. Appliquer 370 grammes par hectare de **fongicide CANTUS WDG** et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Fraise : Tableau de la dose et période d'application

(Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PAR PIVOT OU ASPERSION.)

Culture	Maladie	Dose d'application (g/ha)
Fraise	Moisissure grise *(Botrytis cinerea*)	560
Débuter les applications avant le développement de la maladie avec une dose de 560 grammes par hectare du **fongicide CANTUS WDG** et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Vous référer aux instructions sur la gestion de la résistance.		

Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures

Culture	Période minimale entre l'application et la récolte (DAAR)	Dose maximale par hectare par application (kg)	Nombre maximal d'applications par saison	Dose maximale par hectare par saison (kg)
Groupe des petits fruits[1]	0 jour	0,560	4	2,24
Légumes à bulbes[1]	7 jours	0,475	6	2,87
Carottes	0 jour	0,315	5	1,58
Légumes de la famille des cucurbitacées[1]	0 jour	0,460	4	1,84
Légumes-fruits[1] (contre la brûlure alternarienne)	0 jour	0,315	5	1,89
Légumes-fruits[1] (contre la moisissure grise)	0 jour	0,420	2 sur 5	1,89
Raisins (contre le blanc)	14 jours	0,315	5	1,58
Laitue (affaissement sclérotique)	14 jours	0,385	2	0,77
Laitue (moisissure grise)	14 jours	0,285	2	0,57
Pomme de terre (contre la brûlure alternarienne)	30 jours	0,315	4	1,26
Fraises	0 jour	0,560	5	2,80
Fruits à noyaux[1]	0 jour	0,370	5	1,85

[1] Consulter la section MODE D'EMPLOI pour la liste complète des différentes cultures.

Délai d'attente avant de ressemer : Pour toutes les cultures qui ne sont pas mentionnées sur cette étiquette, observer un délai de 14 jours après le traitement avant de semer celles-ci.

Application terrestre
Appliquer le **fongicide CANTUS WDG** en respectant les doses et la période d'application mentionnée (spécifique aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne
Appliquer le **fongicide CANTUS WDG** en respectant les doses et la période d'application mentionnée (spécifique aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 40 L/ha. S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant

le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Irrigation par pivot ou aspersion
Préparation du pulvérisateur : La citerne chimique et le système d'injecteur devraient être nettoyés soigneusement. Rincer le système avec de l'eau propre.

Directives d'application : Appliquer le **Fongicide CANTUS WDG** en respectant les doses et périodes décrites ci-haut.

Précautions d'usage pour les applications par aspersion
- Appliquer ce produit seulement via des systèmes d'irrigation par aspersion incluant pivot central, à déplacement latéral, à bout tracté, rouleau [roue] latéral, roulant, à pistolet géant, ensemble solide ou les systèmes d'irrigation à déplacement manuel. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire de tout autre système d'irrigation.

- Ajouter ce produit au réservoir d'approvisionnement de pesticides contenant une quantité d'eau appropriée pour maintenir un débit continu par l'équipement d'injection. Dans les systèmes en mouvement continu, injecter le mélange produit-eau de façon constante, appliquer la dose à l'acre sur l'étiquette pour cette culture. Ne pas dépasser 0,64 cm (1/4) pouce (63 500 litres) à l'hectare. Dans les systèmes stationnaires ou en mouvement non continu, injecter le mélange produit-eau dans les 15-30 dernières minutes de chaque préparation allouant suffisamment de temps pour chacun des pesticides requis d'être appliqué par toutes les extrémités d'asperseur et à la dose recommandée sur l'étiquette pour cette culture. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est favorable à une dérive au-delà de la zone prévue du traitement. Des dommages à la culture, un manque d'efficacité ou des résidus de pesticide illégaux dans la culture peuvent résulter d'une distribution non uniforme de l'eau traitée. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour obtenir une bonne suppression. Une bonne agitation devrait être maintenue pendant toute la durée de l'application.

- Le système doit renfermer une soupape de contrôle fonctionnelle, une soupape sous vide de sûreté et un drain à faible pression correctement localisé sur la ligne d'irrigation afin de prévenir une contamination de la source d'eau suite à un reflux.

- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre une soupape de sûreté fonctionnelle à fermeture automatique rapide afin d'empêcher l'écoulement de liquide retournant vers la pompe à injection.

- La canalisation d'injection de pesticide doit aussi comprendre, une soupape solénoïde fonctionnelle normalement fermée située du côté de l'entrée de la pompe à injection et reliée au système d'enclenchement afin d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir

d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé soit automatiquement ou manuellement.

- Le système doit inclure des contrôles d'enclenchement fonctionnels qui ferment automatiquement la pompe à injection de pesticide lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête.

- La ligne d'irrigation ou la pompe à eau doit comprendre un interrupteur de pression fonctionnel qui arrêtera le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau régresse jusqu'au niveau où la distribution de pesticides est affectée négativement.

- Les systèmes doivent utiliser une pompe avec un compteur, tel une pompe à injection à pression positive (par exemple, pompe à membrane) conçue efficacement et fabriquée avec des matériaux qui sont compatibles avec des pesticides et pouvant s'adapter à un système d'enclenchement.

- Accorder suffisamment de temps aux pesticides pour qu'ils soient évacués par l'intermédiaire de toutes les lignes et tous les embouts avant d'arrêter l'eau d'irrigation. Une personne compétente au niveau des systèmes de chimigation et responsable de ces opérations ou sous la supervision de la personne responsable, devra arrêter le système et faire les ajustements nécessaires lorsqu'un besoin survient.

- Ne pas brancher un système d'irrigation utilisé pour une application de pesticide à un système d'eau public à moins que les mesures de sécurité pour les systèmes d'eau publics recommandées sur l'étiquette de pesticide soient en vigueur.

Instructions spécifiques pour les systèmes d'eau publics

- Par système d'eau public on entend un système pour l'approvisionnement des conduites d'eau du citoyen pour consommation humaine si de tels systèmes possèdent au moins 15 services de connections ou desservent sur une base régulière une moyenne d'au moins 25 individus quotidiennement et au minimum pendant 60 jours au cours de l'année.

- Les systèmes de chimigation branchés aux systèmes d'eau publics doivent inclure un clapet fonctionnel anti-retour (RPZ) pour zone de pression réduite ou un équivalent fonctionnel dans la ligne d'approvisionnement en eau en amont du point d'introduction des pesticides. Comme alternative au RPZ, l'eau du système d'eau public devrait être déchargée dans une citerne de réserve avant l'introduction de pesticide. Il devrait y avoir une séparation physique complète (rupture d'air) entre la fin de la sortie de la canalisation de remplissage et l'extrémité ou une jante d'écoulement de la citerne de réserve au moins deux fois le diamètre intérieur de la canalisation de remplissage.

- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre une soupape de sûreté fonctionnelle à fermeture automatique rapide afin d'empêcher l'écoulement de liquide retournant vers la pompe à injection.

- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre, une soupape solénoïde fonctionnelle normalement fermée située du côté de l'entrée de la pompe à injection et reliée au système d'enclenchement afin d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé soit automatiquement ou manuellement.

- Le système doit inclure des contrôles d'enclenchement fonctionnels qui ferment automatiquement la pompe à injection de pesticide lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou dans le cas où il n'y aurait pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau régresse jusqu'au niveau où la distribution de pesticides est affectée négativement.

- Les systèmes doivent utiliser une pompe avec un compteur, tel une pompe à injection à pression positive (par exemple, pompe à membrane) conçue efficacement et fabriquée avec des matériaux qui sont compatibles avec des pesticides et pouvant s'adapter à un système d'enclenchement.

- Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est favorable à une dérive au-delà de la zone prévue du traitement.

Restrictions
NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent. **NE PAS** sur-pulvériser les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer des habitats aquatiques, au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants.

Application par pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricutural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Application aérienne
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricutural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons
Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, traitement localisé, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, bassinage du sol et incorporation au sol.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction du vent, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, haie, endroits ripariens ou zone arbustive) et habitats d'eau douce sensibles (par ex. lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoirs et milieu humide).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :		
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Petits fruits, carrottes, cucurbitacées, légumes fruits, laitue, oignons, pomme de terre, fraises		1	0	1
Pulvérisateur pneumatique	Raisins	Au début du stade de croissance	5	0	1
		Á la fin du stade de croissance	3	0	1
	Fruits à noyaux	Au début du stade de croissance	10	0	2
		Á la fin du stade de croissance	4	0	1
Aérienne	Pomme de terre	Voilure fixe	1	0	15
		Voilure tournante	1	0	10

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Observer les zones tampons spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**. **NE PAS** appliquer aux endroits où il peut y avoir ruissellement. Les caractéristiques topographiques pouvant entraîner du ruissellement après une pluie abondante comprennent, entre autres les pentes allant de moyennes à abruptes, les sols nus, les sols mal drainés (p. ex. les sols compacts ou à texture fine), etc. Si la pluie est imminente, retarder l'application. Le Boscalide est persistant et a des effets rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser le **fongicide CANTUS WDG** contenant du Boscalide dans les endroits traités avec ce produit pendant la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, le **fongicide CANTUS WDG** du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide CANTUS WDG** et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **fongicide CANTUS WDG** ou les fongicides du même groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter de faire des applications consécutives dans une même saison avec le **fongicide CANTUS WDG** ou autres fongicides faisant partie du même groupe. Ne pas faire plus de deux (2) applications séquentielles du **fongicide CANTUS WDG** avant de faire une rotation avec un fongicide homologué ayant un mode d'action différent pour au moins une application. NE PAS faire plus d'applications du **fongicide CANTUS WDG** par saison que ce qui est spécifié dans la section Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures.

- L'utilisation du fongicide devrait s'appuyer sur un programme de lutte intégrée qui comprend le dépistage, un historique de renseignements sur l'emploi de pesticides, la rotation des cultures et prendre en considération les facteurs culturaux, biologiques et les autres moyens de lutte chimique.

- Surveiller l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de régie des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui ont pu influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.
- Si le **fongicide CANTUS WDG** semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF, un spécialiste local des interventions sur le terrain ou un conseiller agréé afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273.

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.

3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **fongicide CANTUS WDG**.

4. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.

5. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les PRÉCAUTIONS.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Toutes les cultures peuvent être pâturées ou servir d'aliment pour le bétail.

2. Une restriction de reprise de semis de 14 jours est nécessaire pour toutes les cultures n'apparaissant pas sur l'étiquette**.**

3. **NE PAS** utiliser dans les serres.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

3. **NE PAS METTRE** dans les yeux. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.

5. **NE PAS** pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures suivant le traitement.

6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange/remplissage.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

9. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, la température, l'équipement d'application et les ajustements du pulvérisateur.

11. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	7	FONGICIDE

FONGICIDE CANTUS[MD] WDG

GRANULÉS MOUILLABLES

Pour usage dans les petits fruits, légumes à bulbes, carottes, légumes-fruits, raisins, laitue de grande culture (pommée et frisée), pommes de terre, fruits à noyaux, fraises et cucurbitacées

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Boscalide …… 70%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 30141 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION POISON
AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0.1 kg à 10 kg

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

CANTUS est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

3. **NE PAS METTRE** dans les yeux. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.

5. **NE PAS** pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures suivant le traitement.

6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange/remplissage.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

9. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, la température, l'équipement d'application et les ajustements du pulvérisateur.

11. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.